INSTITUTION SAINT - LOUIS 1872 SAUMUR

COLLEGE & LYCEE
Règlement des Contributions et frais annexes

année scolaire 2020-2021 - par élève - payable en 10 fois (septembre à Juin)

1) Les contributions scolaires

	Collège		Lycée	
	Coût annuel	coût mensuel	Coût annuel	coût mensuel
Cotisations diocésaines	105,20 €		107,95 €	
Contributions Scolaires	517,80 €		634,55 €	
Scolarité EXTERNE	623,00 €	62,30 €	742,50 €	74,25 €

Les cotisations diocésaines sont intégralement reversées aux services diocésains à Angers, il n'y a pas de réduction possible.

Sont inclus dans les contributions scolaires :

- La contribution familiale dédiée au fonctionnement de l'établissement
- La location des manuels scolaires
- Les frais relatifs à l'organisation des différents clubs
- La contribution à l'Association Sportive
- La possibilité de bénéficier d'une étude accompagnée le soir
- Les frais de sorties d'une journée (ou ½ journée) qui ont lieu dans l'année (culturelles, pédagogiques, …)
- L'Assurance Individuelle Accident et Responsabilité Civile.

Ne sont pas inclus (facturés au cours de l'année) :

- Les frais relatifs aux séjours de plus d'une journée
- Les cahiers d'activités
- Les photos de classes
- La location du casier (15€)

Attention

Vous recevrez votre facture vers la fin du mois de septembre avec votre échéancier de paiement, il n'y aura pas d'envoi de facture papier. Elles sont consultables et téléchargeables sur le site Ecole Directe : www.ecoledirecte.com

Sur ce site, vous pouvez suivre l'état de votre compte et régler la scolarité par Carte Bancaire pour les familles n'ayant pas opté pour les prélèvements mensuels.

2) La Restauration

- Demi-pensionnaire

	Collège		Lycée	
	Coût annuel	coût mensuel	Coût annuel	coût mensuel
Demi-Pension	785,00 €	78,50 €	816,00 €	81,60 €
Scolarité DEMI-PENSIONNAIRE	1 408,00 €	140,80 €	1 558,50 €	155,85 €

Il n'y a aucune réduction sur la restauration en cas d'absence, sauf si elle est supérieure à 2 semaines consécutives et pour des raisons de santé (sur demande auprès du chef d'établissement).

- Externe

L'approvisionnement de la carte de self devra se faire avant la prise des repas.

- Par carte Bancaire via le site Ecole Directe (recommandé et sécurisé), vous pouvez également suivre le solde de la carte de self et des consommations de votre enfant.
- Ou par chèque ou espèces à l'accueil.

Le prix du repas occasionnel est de 6,55 €

En cas de changement de régime en cours d'année, il devra se faire sur demande écrite adressé au secrétariat de l'établissement. Le changement de régime prendra effet au début de chaque mois.

En cas de perte ou détérioration, toute nouvelle carte vous sera facturé 5€

3) Les réductions et aides

Une réduction sera appliquée par la comptabilité directement sur votre facture.

- Pour le 2ème enfant inscrit à St Louis : 5% uniquement sur la contribution
- A partir de 3 enfants inscrits à St Louis : 15% (pour chaque enfant inscrit) sur les contributions et la demi-pension.
- L'établissement est habilité à recevoir des bourses, vous recevrez un coupon de demande du dossier de bourse :
  - Collège : lors de la rentrée
  - Lycée : En fin d'année scolaire précédente (Mai- Juin 2020)
- L'établissement peut vous faire bénéficier d'un fond social, le dossier de demande vous sera transmis courant novembre (après la campagne de bourse).

Pour toute autre demande d'aide, il vous est possible de prendre rendez-vous avec la direction par le biais du secrétariat.